BLG



André Royer Associé

T 514.954.3124 F 514.954.1905 Montréal <u>ARoyer@blg.com</u> <u>LinkedIn</u> <u>Travail et emploi</u> <u>Fraude</u> <u>Ressources humaines et relations de travail</u> <u>Soins de santé et sciences de la vie</u> <u>Différends en matière d'emploi</u> <u>Harcèlement au travail</u> <u>Griefs et arbitrages</u> <u>Défense des droits devant les commissions</u> <u>des relations du travail</u> <u>Négociations collectives</u>

André possède plus de 25 années d'expérience dans les domaines du droit du travail et de l'emploi, du droit de la personne ainsi que du droit administratif. Il aide ses clients à gérer les risques de litiges et à régler des questions complexes de façon stratégique.

André conseille et représente des employeurs quant à l'ensemble des questions relatives aux relations de travail ainsi qu'à l'égard de litiges en matière de santé et sécurité au travail, de contrats d'emploi et de conventions collectives; il offre ses services pour toute question qui a trait à la législation sur le droit du travail.

Plus particulièrement, André agit pour le compte d'employeurs et plaide devant les cours civiles et les tribunaux d'arbitrage et administratifs dans le cadre de dossiers portant sur les questions suivantes :

- congédiement illégal
- conditions d'emploi
- santé et sécurité
- accidents du travail et maladies professionnelles
- relations de travail
- droits de la personne
- protection de la vie privée en milieu de travail
- négociations de conventions collectives



• arbitrage de griefs.

André plaide pour le compte de ses clients devant la Commission des relations du travail, la Commission des lésions professionnelles et, dans le cas des affaires pénales, devant la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

André est le chef national de notre groupe Droit du travail et de l'emploi et il a occupé divers postes de gestion au sein de notre cabinet. Il est également un membre actif de notre groupe Droit de la fraude.

Expérience

- Droit de l'emploi
 - Agit à titre de conseiller, intervient en médiation/conciliation et plaide régulièrement devant la Commission des relations du travail dans le contexte de plaintes déposées en vertu de la *Loi sur les normes du travail*
 - o Intervient devant les tribunaux civils, en première instance et en appel
- Relations de travail
 - Négocie des conventions collectives
 - o Plaide des griefs et plaide aussi devant les tribunaux civils en révision judiciaire
- Lésions professionnelles
 - Intervient devant la Commission des lésions professionnelles en matière de réparation, de classification et de financement
 - o Plaide des plaintes pénales devant la Chambre pénale et criminelle de la Cour du Québec
- Opérations commerciles
 - Conseille les parties contractantes relativement aux questions qui touchent la main-d'œuvre et l'emploi dans le cadre d'opérations commerciales

Perspectives et événements

- Conférencier, « Inclusivity in an Increasingly Polarized Workplace », International Forum of Senior Executive Advisers, 25 juin 2024
- Auteur, « Ronald Carrière c. Copap inc. : Lorsque les perceptions d'un salarié prennent une proportion démesurée », article de BLG, mars 2023
- Tendances à surveiller en 2021 Vaccins : questions clés au Canada, points de vue de BLG, janvier 2021
- Auteur, « Avancer en eaux troubles Le plus haut tribunal du Canada crée des vagues pour les employeurs », article de BLG, octobre 2020
- Auteur, « Le projet de loi 148 : les incidences possibles pour les secteurs du commerce de détail, des services et du tourisme d'accueil », article de BLG, juin 2017
- Entrevue avec Me André Royer Canal argent, 13 juin 2013, vidéo de BLG, juin 2013
- Auteur de divers articles pour CCH Canadian Limited publiés dans Focus on Employment and Equality Rights.
- Coauteur d'un livre publié par la maison Wilson and Lafleur intitulé Loi sur les normes du travail au Québec.
- Conférencier pour l'Association des professionnels en ressources humaines, Conférences Insight, Infonex et plusieurs associations du milieu des affaires.



- Conférencier sur des sujets variés liés au droit du travail et auteur d'articles sur diverses questions en matière de droit du travail et de l'emploi.
- Formateur en entreprise sur de nombreux sujets portant sur les relations de travail.

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Association du Barreau canadien
- Professeur, École du Barreau du Québec, section Droit du travail et de l'emploi, depuis 2005
- Formateur (cours offerts en entreprise et portant sur divers sujets relatifs aux relations de travail)

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2019) de la publication *Best Lawyers in Canada* (Droit du travail et de l'emploi).
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2022) de *Canadian Legal Lexpert Directory*® (Droit de l'emploi) et en depuis 2019 (Relations de droit du travail)

Admission au Barreau et formation

- Québec, 1988
- LL. B., Université de Montréal, 1986

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.